Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter

APAHF
Association Pour l'Aide au Handicap au sein du ministère des Finances
www.apahf.org

ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 7 JUIN 2023
Centre d'Activités Sportives et Culturelles
139 rue de Bercy
75012 PARIS

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2023

Accueil des participants

En présence de Dominique GARCIA, référente handicap de la DGFIP et de Madame Sandrine LEPAGE, correspondante handicap dans le Val de Marne.

Vérification du quorum, décompte des présents et des pouvoirs

Il a été procédé, sur la feuille d'émargement de l'assemblée générales extraordinaire, au comptage des présents et des pouvoirs attribués.
La feuille de présence et le décompte des pouvoirs validés figure en Annexe 1 à ce procès-verbal.

Ayant constaté que pour valablement se tenir cette assemblée devait

> *être composée d'un nombre d'adhérents présents ou représentés réunissant un nombre de voix égal au moins à deux fois le nombre des administrateurs, plus une (soit un minimum de 43 personnes présentes ou représentées* (article 15 des statuts associatifs en vigueur).

Le décompte fait état de :

- 28 participants présents
- 9 participants en audio-conférence
- 20 pouvoirs

Soit **57 personnes présentes ou représentées**

Il a été procédé à l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Proposition de modification de l'article 9, 3ème alinéa et vote

L'APAHF souffre d'un manque de bénévoles et de volontaires pour candidater au

conseil d'administration Il convient donc de donner la possibilité aux délégués de candidater sans avoir au préalable à effectuer 12 mois d'activité. Afin de faciliter l'arrivée de nouveaux administrateurs, il est demandé de voter la modification statutaire suivante :

Remplacer : *«Tout candidat à l'élection au conseil d'administration devra préalablement avoir exercé les fonctions de délégué départemental au cours des 12 mois qui précèdent l'acte de candidature».*

Par : *«Tout candidat à l'élection au conseil d'administration exerce les fonctions de délégué départemental de l'association».*
Le recueil des votes exprimés a été le suivant, compte tenu de l'application des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
57 voix	54	0	3	Modification adoptée à l'unanimité.

La proposition de modification de statuts approuvée sera immédiatement appliquée dans les statuts en vigueur de l'association de façon à être mise en ligne au plus tôt sur le site Web de l'association.

Cette modification statutaire sera également communiquée aux autorités compétentes, compteasso.service-public.fr, Préfecture de Police de Paris et JO Associations pour les mises à jour à caractère obligatoire.

La séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été levée pour laisser place à l'Assemblée Générale Ordinaire.

***

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023

Constatation du quorum nécessaire pour se réunir
Il avait déjà été procédé, sur la feuille d'émargement de l'assemblée générale extraordinaire, au comptage des présents et des pouvoirs attribués. Ce sont ces décomptes qui seront également utilisés pour l'Assemblée Générale Ordinaire
Il est rappelé que la feuille de présence et le décompte des pouvoirs validés figure en Annexe 1 à ce procès-verbal.

Ayant constaté qu'il n'était pas nécessaire qu'un quorum ait été établi pour cette assemblée générale (en ce sens article 14 des statuts en vigueur), il est procédé à quelques rappels :

> *Seuls participent aux votes les membres actifs et les membres associés à jour de leur cotisation au 31 décembre de l'année qui précède la tenue de l'Assemblée Générale* (article 14 encore).

> *le vote par procuration est admis, considérant toutefois que le nombre total des mandats pouvant être détenus par un membre est limité à trois* (article 14 encore).

Il convenait dès lors de s'assurer que toutes celles et ceux qui participeraient aux votes s'étaient bien acquittés de la cotisation associative avant le 31 décembre 2022 et que les mandats détenus avaient bien été confié par des adhérents eux-mêmes à jour de la cotisation 2022.

Ces vérifications effectuées, il a été rappelé que

> *toutes les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont votées à main levée, à l'exception de l'élection des administrateurs qui a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue des membres présents ou représentés* (article 14 encore).

et qu'il en sera ainsi pour les votes à exprimer, dès lors que

> *Le vote à bulletin secret peut être demandé par un seul membre actif ou associé de l'Assemblée* (article 14 toujours).

mais ne l'avait pas été.

Décompte des présents et des pouvoirs

Le décompte fait état de :

- 29 participants présents (arrivée d'Isabelle JOFFRE)
- 9 participants en audio-conférence
- 19 pouvoirs

Soit **57 personnes présentes ou représentées**

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Il a alors été immédiatement procédé à la présentation des différents éléments communiqués aux adhérents, avant l'ouverture de cette Assemblée Générale Ordinaire,

Présentation du rapport moral 2022 et vote

La présentation du rapport moral a été effectué par Jean-Georges MERMET.

On constate une forte progression des adhésions en 2022.

Il est demandé aux délégués d'envisager d'atteindre une dizaine d'adhésions par département afin d'améliorer la représentativité de l'association vis à vis du ministère. Les délégués présents sont favorables à cet objectif.

En l'absence d'abstention et de votre contre, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Présentation du rapport d'activité 2022 et vote

A l'issue de la présentation du rapport d'activité par Catherine LE DU, Sébastien HUMBERT indique que l'Association des Conservateurs des Hypothèques a proposé, à l'occasion de la clôture de ses comptes, de faire un don à l'APAHF. Il faudra les contacter.

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les actions menées, Sabine TITAUD et Jean-Georges MERMET demandent à ce que les délégués fassent remonter trimestriellement leurs comptes-rendus d'activité. Ces retours permettront également d'alimenter notre revue.

Sabine TITAUD précise que l'opération « Petits déjeuners », organisée par l'association Trisomie 21 du Puy de Dôme sur Clermont-Ferrand, et à laquelle est associée chaque année l'APAHF, est un succès. Cette action pourrait être reprise dans d'autres départements.

En l'absence d'abstention et de votre contre, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Reprise de travaux et vérification des présents et des pouvoirs après la pose déjeuner

Sont recensés pour le vote :
- 29 participants présents
- 9 participants en audio-conférence
- 19 pouvoirs

Soit **57 votants**

Présentation du rapport financier 2022 et vote

En fin de matinée, préalablement à la présentation du rapport financier, Thierry PREVOSTEL a donné lecture des rapports de l'expert comptable et du Commissaire aux Comptes.

Les travaux de l'après-midi ont démarré par la présentation par Thierry PREVOSTEL du rapport financier. Elle s'est terminée par une mise en parallèle des tableaux d'évolution comparative entre le réalisé 2022 et le réalisé 2021.

En complément, Sébastien HUMBERT rappelle que les frais de taxi d'Isabelle JOFFRE, secrétaire administrative de l'APAHF, sont pris en charge par Mission Handicap dans le cadre d'une convention.

L'absence depuis 2020, pour cause de COVID, de la tombola annuelle organisée par l'APAHF a un impact non négligeable sur les finances de l'association. Il faudra la relancer.

Au delà de l'aspect financier, la vente des tickets de tombola par les délégués et adhérents est également l'occasion de faire connaître l'APAHF dans les services.

En 2024, compte tenu des difficultés que l'APAHF risque de rencontrer pour l'hébergement à cause des Jeux Olympiques, Jean-Georges MERMET évoque une possible délocalisation de l'assemblée générale en province. La ville à choisir devra être facilement accessible en transports en commun.

En l'absence d'abstention et de votre contre, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Proposition d'affectation du résultat 2021

Lecture a été faite de la proposition d'affectation du résultat 2021.

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent pour 5 159,24 € en report à nouveau (compte 110).

Philippe PERRICHON propose d'utiliser cet excédent pour financer un vidéoprojecteur.

Il faudra regarder si dans les ventes proposées par les Domaines, il n'y a pas d'opportunité pour un tel achat. Bruno Morceau indique également que les Domaines ont la possibilité d'effectuer des dons aux associations.

En l'absence d'abstention et de votre contre, la proposition d'affectation du résultat de 5 159;24 € en report à nouveau (compte 110) est adoptée à l'unanimité.

Proposition de donner Quitus au Trésorier

La proposition de Jean-Georges MERMET de donner Quitus au Trésorier pour sa gestion 2022 est soumise au vote.

En l'absence d'abstention et de votre contre, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité Quitus au Trésorier.

Présentation du budget provisionnel 2023 et vote

Thierry PREVOSTEL donne lecture du budget prévisionnel 2023.

On y constate une hausse des dépenses de transport, liée à l'augmentation du prix des billets de train.

Pour rappel, la Convention d'Objectifs et de Moyens qui nous lie au Ministère n'a pas été signée comme prévu en 2022. Un avenant à la COM 2019-2021 nous a permis de fonctionner durant cette année. Nous sommes en attente de la signature de la COM 2023-2025.

Le renouvellement de cette COM, en décalage d'une année, prorogera d'un an la durée du mandat des membres du bureau.

Le recueil des votes exprimés a été le suivant, compte tenu de l'application des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Budget prévisionnel 2023
57 voix	56	0	1	Adoption du budget prévisionnel 2023

Changement de cabinet comptable et vote

Compte tenu du tarif exorbitant pratiqué par le cabinet comptable, l'assemblée générale est consultée sur la décision d'en changer. On retient la somme de 6 000 € annuelle à ne pas dépasser.

En l'absence d'abstention et de votre contre, mandat est donné au Président pour changer de cabinet comptable est adopté à l'unanimité.

Présentation du projet associatif 2023 et vote

Jean-Georges MERMET donne lecture du projet associatif 2023

En l'absence d'abstention et de votre contre, le projet associatif est adopté à l'unanimité.

Évocation de l'augmentation de cotisation annuelle (35,00 €) et vote

Proposition d'augmenter le prix de la cotisation annuelle à 35 €.

Le recueil des votes exprimés a été le suivant, compte tenu de l'application des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Augmentation de la cotisation
57 voix	56	1	0	Adoption de l'augmentation de cotisation à 35 €

Le tarif de la cotisation sera de 35 € à partir du 1er janvier 2024.

Élection au Conseil d'Administration – Vote, dépouillement et proclamation des résultats

Laura MORILLAS a retiré sa candidature.

Trois scrutateurs ont été désignés :
- BARBE Sylvie
- CATARINO Christophe
- LANGLOIS Thibaut

Décomptes des voix :

Suffrages exprimés : 54 voix

NOM	Prénom	Nombre de voix	
DAUPHIN	**Jones**	**54**	**ELU**
GOULAMHOUSSEN	**Moumtaze**	**54**	**ELUE**

LANGLOIS	**Thibaut**	**54**	**ELU**
MALLET	**Laura**	**54**	**ELUE**
MORCEAU	**Bruno**	**54**	**ELU**
MORILLAS	**Laura**	**9**	**NON ELUE**
PERRICHON	**Philippe**	**54**	**ELU**

Six administrateurs entrent au CA. Le Conseil d'administration compte 20 membres.

A Paris le 7 juin 2023 :

Jean-Georges MERMET
Président de l'APAHF

Catherine LE DU
Secrétaire Générale Adjointe de l'APAHF

Association Pour l'Aide au Handicap au sein des ministères économique et financier - Immeuble Atrium - Boîte 173 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS cedex 12 - SIRET 41130832300020 APE 9499Z - RNA W751110389 - +33 1 53 44 20 19 - +33 6 01 48 19 48 - contact@apahf.org - www.apahf.org

CLÔTURE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 7 JUIN 2023